



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Couche-Tard annonce le rachat anticipé des billets subordonnés de premier rang à 7^{1/2}% échéant en 2013

ATD.A, ATD.B / TSX

Laval (Québec), le 10 novembre 2010 — Alimentation Couche-Tard inc. annonce qu'elle rachètera, par l'entremise de filiales à propriété exclusives, des billets subordonnés de premier rang à 7 ½ % échéant en 2013 (les « billets ») pour un montant total de 350 millions de dollars américains, représentant la totalité des billets en circulation.

Les billets seront rachetés en date du 15 décembre 2010 à un prix de rachat de 101,250% du montant en capital plus des intérêts courus et non payés. Les intérêts accumulés seront payés pour la période du 16 juin 2010 jusqu'au 15 décembre 2010, excluant cette dernière journée qui est la date de rachat.

Les modalités de rachat sont décrites à l'avis de rachat envoyé aux porteurs inscrits le ou vers le 10 novembre 2010. Les billets doivent être déposés à Wells Fargo Bank Minnesota, N.A. agissant à titre de fiduciaire et agent payeur, en échange du paiement du prix de rachat.

Profil

Alimentation Couche-Tard inc. est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. En Amérique du Nord, Couche-Tard est la plus importante compagnie en tant que chaîne de magasins d'accommodation (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins corporatifs. Couche-Tard a un réseau qui compte 5 869 magasins, dont 4 141 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans 11 grands marchés géographiques, dont huit aux États-Unis, couvrant 42 états et le district de Columbia, et trois au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 53 000 personnes oeuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard.

-30-

Source

Raymond Paré, Vice-président et chef de la direction financière
Tél: (450) 662-3272

relations.investisseurs@couche-tard.com
www.couche-tard.com/corporatif

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer »,

« croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, les variations de taux de change, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce document est basée sur l'information disponible en date de sa publication.